

Facture N° _____	Emise le _____
Contrat de complément de rémunération E17CR	Contrat n° _____
Régularisation annuelle de facturation	du _____ au _____

Coordonnées Producteur :	Coordonnées EDF :
Détail adresse : _____	Détail adresse : _____
Code postal Commune : _____	Code postal Commune : _____
Tél. : _____	Mail : _____
Mail : _____	
SIREN/ SIRET : _____	TVA intracommunautaire EDF : FR03552081317
N° TVA Intracommunautaire : FR ____ - ____ - ____ - ____ - ____ - ____	Coordonnées bancaires Producteur :
RCS (ou RM) / NAF (ou APE) : _____ / _____	Modalités de paiement (numéro IBAN)
Forme juridique et capital : _____	Par virement : _____

Compteur de production n° : _____
Puissance installée effective au 1 ^{er} janvier de l'année en kW : _____
Plafond annuel donnant lieu au complément de rémunération en heures : _____
Plafond annuel de l'énergie donnant lieu au complément de rémunération en kWh (Puissance installée x Plafond) : _____

Montant de la facture								
Mois	Montant des factures (ou avoirs) PAYEES en € <small>(arrondi à la 2^{ème} décimale la plus proche)</small>	Energie SOUS PLAFOND corrigée en kWh <small>(arrondie à l'entier le plus proche)</small>	Tarif SOUS PLAFOND corrigé en c€/kWh <small>(T x coefficient L) - M0 corrigé (en c€/kWh arrondi à la 3^{ème} décimale la plus proche)</small> <small>(arrondi à la 3^{ème} décimale la plus proche)</small>	Energie SUP PLAFOND corrigée en kWh <small>(arrondie à l'entier le plus proche)</small>	Tarif SUP PLAFOND corrigé en c€/kWh <small>(4 x coefficient L) - M0 corrigé (en c€/kWh arrondi à la 3^{ème} décimale la plus proche)</small> <small>(arrondi à la 3^{ème} décimale la plus proche)</small>	Montant Prime de gestion annuelle en € <small>$P_{\text{gestion}} = (A + A') \times 0,0028$</small>	Montant Prime à l'énergie annuelle en € <small>$P_{\text{énergie}} = (A \times T1) + (A' \times T1') / 100$</small>	Montant de régularisation en € <small>$P_{\text{gestion}} + P_{\text{énergie}} - \text{CR Mensuel}$</small>
	CR Mensuel	A	T1	A'	T1'			
Janvier								
Février								
Mars								
Avril								
Mai								
Juin								
Juillet								
Août								
Septembre								
Octobre								
Novembre								
Décembre								
Total								B

Montant de la prime de non production aux heures de prix négatifs

Nombre d'heures de non-fonctionnement communiqué par le Gestionnaire de Réseau : _____

Nb heures de non-fonctionnement au-delà du seuil (20 h) N prix négatifs	T_{annuel} en c€/kWh	Montant de la prime de non production aux heures de prix négatifs en € <small>(arrondi à la 2^{ème} décimale la plus proche)</small> <small>= 0,35 x P x T_{annuel} x N prix négatifs</small>
		C

Montant de la déduction des capacités sur l'année de livraison

Nombre de garanties de capacités (MW) Nbcapa <small>(Nbcapa telle que transmise par l'ORE, avec toutes ses décimales après la virgule)</small>	Pref capacité (€/MW) Prefcapa <small>Prefcapa, telle que communiquée par la CRE, avec 1 décimale après la virgule</small>	Montant de la déduction des capacités sur l'année de livraison en € <small>(arrondi à la 2^{ème} décimale la plus proche)</small> <small>= Nbcapa * Prefcapa</small>
		D

Montant à payer en € : <small>(arrondi à la 2^{ème} décimale la plus proche)</small>	= B + C - D
Hors champ d'application de la TVA	

Conditions de règlement :
 Les factures sont réglées selon un mode de paiement déterminé par le Cocontractant dans un délai de trente jours à compter de leur réception par celui-ci. Elles sont payables sans escompte en cas de paiement anticipé. En l'absence de règlement de la facture émise par le Producteur dans les trente jours qui suivent sa réception par le Cocontractant, ce dernier s'expose à l'application d'une pénalité contractuelle dont le montant est calculé dans les conditions prévues à l'annexe 6 des Conditions Générales du Contrat.